

PROCES VERBAL
DE LA REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
du mardi 8 avril 2025 à 18 h 00

Le **HUIT AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ A DIX HUIT HEURES**, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoquée le 25 février deux mille vingt-cinq, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SASSETOT LE MAUCONDUIT sous la présidence de M. Eric SCARANO.

Date de convocation du CCAS :	25/02/2025	Nombre	
Date d'affichage de l'ordre du Jour :	25/02/2025	- en exercice	09
		- présents	07
		- votants	08

Etaient présents :

	Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Signature des présents		Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Signature des présents
Eric SCARANO	x				Marie-Dominique TALBOT	x			
Aude DE CASTET		x		Pouvoir à Mme VILELA	Marie-José VILELA	x			
Martine PAUMET	x				Brigitte LEFEBVRE	x			
Brigitte PAULEAU-LISS	x				Madeleine DUJARDIN			x	
Antoine DUBUC	x								

Secrétaire de séance : Mme Marie Dominique TALBOT

Monsieur le Président demande si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations. Le compte rendu est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Compte Financier Unique (CFU) 2024
2. Affectation de résultat
3. Budget primitif 2025
4. Projets jeunesse
5. Voyage des aînés
6. Questions diverses

2025-04-01 Compte Financier Unique (CFU) 2024

Le compte financier unique a été validé par Mme Nathalie JACQUIER-LAFORGE, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques ainsi que par Mme Yvette PETIOT, Inspectrice principale, pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2024. Il met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique.

Cette procédure, entièrement dématérialisée, permet la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mme Marie-Dominique TALBOT, doyenne d'âge, vote de Compte Financier Unique 2024, et arrêté ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT

• Dépenses	9 843.98 €
• Recettes	16 612.75 €
Solde positif	6 768.77 €
Résultat reporté 2023 était de	13 699.93 €
Soit un excédent total de	20 468.70 €

INVESTISSEMENT

• Dépenses	2 704.80 €
• Recettes	9 454.58 €
Solde positif	6 749.78 €
Résultat reporté 2023 était de	0.00 €
Soit un excédent total de	6 749.78 €
Restes à réaliser Dépenses	0.00 €
Restes à réaliser Recettes	0.00 €
L'excédent net de la section d'investissement peut être estimé à	6 749.78 €

Résultat de clôture de l'exercice

Fonctionnement :	20 468.70 €
Investissement :	6 749.78 €
Résultat global :	27 218.48 €

M. Eric SCARANO, Président, ne prend pas part au vote.
Le CFU est adopté à l'unanimité.

2025-04-02 Affectation de résultat

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. Eric SCARANO, après avoir approuvé le Compte Financier Unique l'exercice 2024 ce jour,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	6 768.77 €
- Un excédent reporté de :	13 699.93 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	20 468.70 €
- Un excédent d'investissement de :	6 749.78 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	6 749.78 €

DECIDE, à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCEDENT	20 648.70€
AFFECTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	20 648.70 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 6 749.78 €

2025-04-03 Budget primitif 2025

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de M. Eric SCARANO, vote à l'unanimité les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Fonctionnement

Dépenses :	35 990.70 €
Recettes :	35 990.70 €

Investissement

Dépenses :	10 000.00 €
Recettes :	10 000.00 €

Le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise à l'occasion du vote de ce budget, Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

2025-04-04 Projets jeunesse

Monsieur le Président fait lecture d'une demande de subvention de l'association CORPUS. En effet, le projet s'adresse aux enfants scolarisés à l'école de Martainville, leurs familles, les femmes et les hommes de tous âges, les participants aux ateliers ainsi que les spectateurs et participants aux lectures/rencontres. Il est question de la diversité des modes alimentaires, qui sera suivi par la suite d'un temps de préparation en cuisine et de partage avec les familles.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- verser une subvention de 800 € à l'association CORPUS,
- rédiger une convention avec cette association,
- inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

Voyage des aînés 2025

Après échanges, le voyage des aînés pourrait avoir lieu à Villequier pour retracer des histoires normandes contées par une comédienne en costume traditionnel.

Ce sujet sera abordé lors d'un prochain Conseil d'Administration avec les tarifs de 2025.

Toutefois, la date retenue sera le 12 octobre 2025.

Questions diverses

2025-04-05 Attribution bon de chauffage

Lors du Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2024, un dossier d'aide de chauffage a été mis en suspens. Des informations complémentaires ont été formulées par le demandeur.

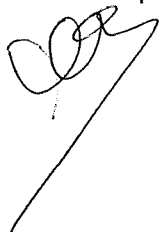
Conformément à la délibération 2021-11-01 du 3 novembre 2021, cette aide d'un montant de 100 € sera versée en fonction d'une liste validée par Monsieur le Président et transmise au Centre des Finances Publiques de Fécamp.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Le secrétaire de séance,

Marie-Dominique TALBOT



Le Maire,

Eric SCARANO

